

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 3 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Roxane GILLES, Maire de la commune.

Etaient présents : Mme Sandrine ALTIERI, Mme Mylène AULANET, M. Benoit AULANET, Mme Cécile BEYNEIX, Mme Camille CHIAMBRETTO, M. Alexandre CONTE, M. Emmanuel COTTON, M. Jean-Christophe DABEY, M. Rabî DAHMANI, Mme Maryline DE PARSCAU, M. Gaëtan DUHOUX, Mme Roxane GILLES, M. Eric JEAN-JUSTIN, M. Vincent TADIER, Mme Béatrice VERDIER.

Etait excusé : /

Était absent : /

Pouvoir : .

Secrétaire de séance : Mme Maryline DE PARSCAU.

M. Rabî DAHMANI est arrivé à 20h50 et a pris part aux votes à partir de la DCM 2026/013.

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

**DCM 2026/011 : Désignation des délégués au Syndicat
Eau 47**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Fauguerolles a transféré au Syndicat EAU47 ses compétences « Eau potable », « Assainissement collectif » et « Assainissement non collectif » ;

Suite aux dernières élections municipales, il est donc nécessaire que le Conseil municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du Comité du Syndicat EAU47 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 4 des statuts d'EAU47 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

Vu le transfert des compétences eau potable et assainissement, l'adhésion au Syndicat EAU47 ;



Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués, l'ensemble des conseillers approuve un vote à main levée ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner à l'unanimité :

Titulaire :

- M. Emmanuel COTTON

Suppléant(s)

- Mme Maryline DE PARSCAU

VOTES

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Remarques : Pour le Comité syndical → Rythme des réunions 4 à 5 fois/an à Sainte Livrade sur Lot ou Temple sur Lot.
Pour les Commissions territoriales → 3 fois/an

DCM 2026/012 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Cas de l'application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

Sont candidats au poste de titulaire	Sont candidats au poste de suppléant
<ul style="list-style-type: none">• M. Alexandre CONTE• Mme Maryline DE PARSCAU• M. Gaëtan DUHOUX	<ul style="list-style-type: none">• M. AULANET Benoit• M. Rabî DAHMANI• Mme Béatrice VERDIER



Sont donc désignés :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
<ul style="list-style-type: none">• M. Alexandre CONTE• Mme Maryline DE PARSCAU• M. Gaëtan DUHOUX	<ul style="list-style-type: none">• M. AULANET Benoit• M. Rabî DAHMANI• Mme Béatrice VERDIER

VOTES

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

M. Rabî DAHMANI est arrivé à 20h50 et prend part aux prochains votes, passant de 14 votants à 15 votants

DCM 2026/013 : Désignation d'un correspondant Incendie Secours

Mme le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de désigner un correspondant incendie et secours pour la commune, afin d'assurer le lien entre les services départementaux d'incendie et de secours et la collectivité, et de faciliter la coordination des actions de prévention et de sécurité civile sur le territoire communal.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant l'importance d'avoir un interlocuteur référent pour les questions relatives à la sécurité civile et aux interventions des services d'incendie et de secours ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Vincent TADIER en qualité de correspondant incendie et secours de la commune de Fauguerolles.

VOTES

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DCM 2026/014 : Commissions communales – Création et désignation des membres

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Mme le Maire propose de créer trois commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Article 1 : d'adopter la liste des commissions municipales suivantes :

1. La commission du développement économique
2. LA commission développement infrastructures, développement durable et environnement
3. La commission communication, vie associative, animations, fêtes et cérémonies

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 7 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une des trois commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions communales suivantes :

<u>COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	<u>COMMISSION DEVELOPPEMENT, INFRASTRUCTURES, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT</u>
<ul style="list-style-type: none">- DAHMANI Rabî- COTTON Emmanuel- VERDIER Béatrice- BEYNEIX Cécile- DUHOUX Gaëtan- ALTIERI Sandrine- DE PARSCAU Maryline- DABEY Jean-Christophe	<ul style="list-style-type: none">- CONTE Alexandre- DE PARSCAU Maryline- AULANET Benoit- TADIER Vincent- VERDIER Béatrice- DUHOUX Gaëtan

<u>COMMISSION COMMUNICATION :</u>	<u>VIE ASSOCIATIVE, ANIMATIONS, FETES ET CEREMONIES</u>
<ul style="list-style-type: none">- BEYNEIX Cécile- ALTIERI Sandrine- VERDIER Béatrice- AULANET Mylène- GILLES Roxane- DE PARSCAU Maryline	<ul style="list-style-type: none">- CHIAMBRETTO Camille- DUHOUX Gaëtan- AULANET Benoit- TADIER Vincent- COTTON Emmanuel- JEAN-JUSTIN Eric- AULANET Mylène

<p style="text-align: center;">VOTES</p> <p style="text-align: center;">POUR : 15</p> <p style="text-align: center;">CONTRE : 0</p> <p style="text-align: center;">ABSTENTION : 0</p>
--

Questions diverses

Visio conférence VGA : Crue et état des digues, points positifs et points à améliorer.

Point de vigilance : vigicrue → absence certains jours, sentival fonctionnait.

Sensibilisation des habitants en zone inondable.

En post crue : enfour les camas obligatoirement (jambes de maïs)

Etat des digues : 90km de digues sur VGA, 1 km 400 ont lâché.

600.000 €/an consacrés à l'entretien.

Question posée : en quoi consiste l'entretien régulier ?

Réponse : coût de la voirie dégradée estimée à 300.000 €

Coût du traitement des déchets 50.000 €.

Réparation des digues 8 millions d'euros.

Sécurisation des digues 13 millions d'euros.

Prévoir un groupe électrogène plus important pour alimenter un lieu comme la salle des fêtes.

Plan Communal de Sauvegarde PCS : mise à jour. Remettre dans le bulletin municipal que les personnes vulnérables peuvent venir se signaler en mairie.

Point de vigilance : les véhicules de Sénestis stationnés sur la commune suite aux inondations → identifier des lieux de parking possibles.

Faucardage :

1^{er} passage : 15,18,19 mai

2^{ème} passage : 2, 3, 7 juillet

3^{ème} passage : 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15 octobre

Rencontre élus/ agents : mardi 21 avril à 19h00 au Club House



Plan Local d'Urbanisme PLU : réunion de travail pour le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), jeudi 23 avril à 19h00.

Budget 2026 : Conseil municipal prévu le lundi 27 avril à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 2026/011 à DCM 2026/014.

Fin de séance à 22h30.

Le Maire, Roxane GILLES	La Secrétaire de séance, Maryline DE PARSCAU
----------------------------	---